



## LE RÉSEAU URBAIN DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES

Chers parents,

Puisque vous avez choisi d'adhérer au service de transport de la *Société de Transport de Trois-Rivières (STTR)* pour votre enfant, nous vous expédions aujourd'hui l'information nécessaire pour bien débuter l'année scolaire 2023-2024.

### 1. Il est important de savoir que...

- Les heures d'ouverture du service à la clientèle seront prolongées jusqu'à 18 h, pour les semaines du 21 et du 28 août 2023;
- Lors de la première semaine de cours, des superviseurs patrouilleront le réseau pour aider et informer les élèves se déplaçant sur le réseau;
- En période d'année scolaire, des lignes et des arrêts spéciaux sont ajoutés par la STTR pour desservir la clientèle de Keranna : des lignes spéciales et des arrêts supplémentaires<sup>1</sup>. De plus, des autobus *EXTRA!* doublant les lignes régulières sont également prévus par cette organisation;
- Pour connaître les heures de passage aux arrêts (matin et fin d'après-midi) desservant les élèves, vous devez accéder au site Internet de la STTR (<http://www.sttr.qc.ca>) :
  - Cliquez sur la section **Zone étudiante**;
  - Entrez le **numéro de fiche** (vous trouverez ce numéro sur la feuille des choix de cours) de votre enfant;
  - Sélectionnez le nom de l'Institut Secondaire Keranna;
  - Appuyez sur « SOUMETTRE ».
- Si votre enfant a déjà sa carte Cité « Jeunesse illimitée », veuillez lui mentionner qu'il doit la déposer sur le valideur et ensuite présenter la photo au chauffeur dès la première journée d'école. **Il est à noter que la carte doit être conservée, puisqu'elle est rechargeable d'une année à l'autre;**
- Si votre enfant est un nouvel usager, veuillez noter qu'il recevra une carte temporaire qui sera valide jusqu'à ce qu'il reçoive sa carte Cité « Jeunesse illimitée » plastifiée avec sa photo;
- Les trajets dans la zone scolaire ne seront pas disponibles avant la mi-août.

### 2. Remise des cartes Cité « Jeunesse illimitée » :

- Une carte temporaire sera remise aux nouveaux adhérents et devra être récupérée selon les modalités suivantes :

---

<sup>1</sup> La STTR n'a pas apposé de panneaux de signalisation aux nouveaux arrêts ajoutés un peu partout sur le territoire du Grand Trois-Rivières pour la clientèle de Keranna. Veuillez donc tenir compte de l'information qui apparaît sur l'avis d'embarquement de votre enfant.

- ❖ **Élèves en 1<sup>re</sup> secondaire** : la carte sera remise aux élèves lors de la soirée d'arrimage, le 23 août 2023 par les chargés de groupe. En cas d'absence, elle pourra être récupérée à la réception de l'école;
- ❖ **Nouveaux adhérents de 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire** : la carte devra être récupérée à la réception de l'école lors de la journée d'accueil le 24 août 2023.

### **3. Désistement au transport urbain de la STTR**

Il est important de vous mentionner que vous pouvez renoncer à l'abonnement annuel, et ce, au plus tard le **30 septembre 2023, 16 h**. Toutefois, en raison du traitement des données de transport pendant la saison estivale, **le mois de septembre vous sera facturé**. Pour annuler votre adhésion, vous devez communiquer avec l'agente de liaison pour le transport à l'Institut Secondaire Keranna, au numéro 819 378-4833, poste 218. Par la suite, l'abonnement annuel sera annulé. **Aucun remboursement ne sera fait après cette date, car il s'agit d'un abonnement annuel.**

### **4. Heures d'utilisation et période couverte pour la carte Cité Jeunesse illimitée**

Le service auquel vous avez adhéré pour votre enfant comprend l'horaire suivant :

- Durée : du 25 août 2023 au 30 juin 2024;
- Horaire : de 6 h 15 à minuit.

### **5. Conseils pratiques pour prendre l'autobus**

- Planifiez votre déplacement à l'avance en utilisant les feuillets-horaire sur le site Internet de la STTR, sur Google Maps ou l'application mobile Transit App;
- Arrivez à l'arrêt 5 minutes avant l'heure de passage indiquée;
- Préparez votre carte Cité « Jeunesse illimitée » pour la présenter au chauffeur;
- Vérifiez l'affichage électronique de l'autobus pour vous assurer de sa destination;
- Circulez vers l'arrière de l'autobus calmement; cela permettra à d'autres de monter;
- Maintenez à faible intensité le son de vos appareils électroniques;
- Tenez votre sac à dos à la main afin de dégager les allées;
- Évitez de mettre vos pieds sur les sièges;
- Utilisez la porte arrière pour descendre;
- Traversez la rue aux endroits appropriés prévus par la signalisation;
- **ATTENTION / RAPPEL** - Les autobus de la STTR ne déploient pas de feux rouges et un arrêt qui obligent les automobilistes à s'arrêter. Vous devez redoubler de prudence!
- Gardez les ABRIBUS propres par respect pour tous;
- Respectez le règlement qui interdit la prise de photos, de capsules vidéo ou sonores;
- Respectez la Loi antitabac en s'abstenant de fumer dans les autobus, dans les abribus et aux points de transferts de la STTR autant que sur les propriétés de Keranna.

## 6. Équipements sportifs

La STTR permet à sa clientèle de transporter un équipement sportif, et ce, sans restriction. Le conducteur jugera l'acceptation d'un équipement sportif en préconisant la sécurité de ses passagers. L'élève devra s'assurer d'avoir un étui de protection approprié à l'équipement qu'il transporte et conserver ses articles près de lui. Il en sera responsable pour la durée du trajet.

## 7. Objets perdus

Les objets perdus à bord des véhicules de la STTR sont récupérés le soir même par les conducteurs. Pour retrouver un objet, merci de communiquer avec le service à la clientèle au 819 373-4533.

## 8. Des outils conçus à votre attention

La STTR a conçu un guide d'initiation au transport collectif. Celui-ci est destiné à répondre aux principales interrogations des nouveaux usagers. Il indique également comment bien se déplacer sur son réseau et aborde le transport scolaire intégré. Le guide est disponible sur le site web de la STTR ([www.sttr.qc.ca](http://www.sttr.qc.ca)) sous l'onglet « publications et références ». Nous vous invitons à le consulter, si vous en êtes à vos premiers pas avec le transport collectif.

Nous vous invitons également à visionner une vidéo créée spécialement à l'attention des élèves qui effectueront une transition de l'autobus jaune à l'autobus de ville. Cette vidéo explicative, très appréciée des nouveaux élèves, est disponible dans la section « zone étudiante » du site web de la STTR.

## 9. Procédure à suivre en cas de perte de la carte d'autobus STTR

- Votre enfant a perdu sa carte d'autobus, **il est de votre responsabilité d'aller vous procurer une nouvelle carte au service à la clientèle de la STTR dans les plus brefs délais :**

246 rue St-Roch, Trois-Rivières, QC G9A 2L4

Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h;

- Le coût de la nouvelle carte est de 5 \$;
- Il doit se présenter à la réception pour obtenir un billet d'autobus pour le retour à la maison.

**PRENDRE NOTE** que l'école fournira à votre enfant 2 billets (donc 2 passages gratuits) par année scolaire. Il pourra se les procurer à la réception de l'école.

Advenant le cas où l'élève aurait besoin de plus de billets, ceux-ci seront portés à votre compte au coût de 3.50 \$ par billet.

## 10. Si votre enfant a oublié sa carte d'autobus STTR

- Il doit se présenter à la réception de l'école pour obtenir un billet d'autobus pour le retour à la maison.

**PRENDRE NOTE** que l'école fournira à votre enfant 2 billets (donc 2 passages gratuits) par année scolaire.

Advenant le cas où l'élève aurait besoin de plus de billets, ceux-ci seront portés à votre compte au coût de 3.50 \$ par billet.

## **11. Questions et informations**

- Pour tout changement d'adresse ou si vous avez des questions, contactez l'agente de liaison pour le transport au 819 378-4833, poste 218;
- Pour toute question au sujet du service de transport urbain ou d'un trajet, contactez la STTR au 819 373-4533.

**Bonne année scolaire et voyagez avec prudence!**

Merci pour votre collaboration!

La direction